

simplement ce qui s'est produit au comité de l'agriculture, où deux de ses collègues du Ralliement créditiste ont accepté à l'unanimité le rapport présenté? S'il accepte, je lui lirai le compte rendu des délibérations du comité. Il ne connaît pas l'agriculture et il n'a pas siégé au comité de l'agriculture. Il pourrait...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: À l'ordre, je vous prie. Le député pourrait peut-être y songer lorsqu'il prendra la parole au cours du débat, mais je doute qu'il s'agisse ici d'un rappel au Règlement.

[Français]

M. Godin: Monsieur l'Orateur, je suis le plus âgé d'une famille de dix enfants, et mon père était agriculteur. J'ai été moi-même agriculteur pendant un certain nombre d'années avant de devenir gérant de coopérative. Quant au fameux comité de l'agriculture, je ne voudrais pas que le député de Richelieu prenne mes collègues du Ralliement créditiste à témoin relativement à cette affaire. Il sait très bien que chaque fois que des amendements ont été présentés par des députés du Ralliement créditiste, ils ont été rejetés lors des mises aux voix. Le rapport du comité de l'agriculture n'est pas unanime et je ne voudrais pas qu'on le cite en exemple.

Monsieur l'Orateur, je continue.

Justement, c'est toujours la même chose qui se répète. Chaque fois que quelqu'un...

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: À l'ordre. Le député de Trois-Rivières (M. Mongrain) soulève la question de privilège.

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je n'y comprends goutte. J'ai entendu mon collègue déclarer que le rapport avait été adopté à l'unanimité, et voilà maintenant qu'il me dit que le vote n'était pas unanime.

[Français]

Monsieur l'Orateur, comme mon ami du Ralliement créditiste ne comprend pas l'anglais,—puisqu'il n'a jamais voulu se donner la peine de l'apprendre—je vais le renseigner en français, si on me le permet.

Moi, j'ai l'habitude d'observer le Règlement, qui stipule qu'il faut prendre la parole d'un collègue à la Chambre.

Mon collègue de Richelieu (M. Côté) vient de me dire que l'article 3 du rapport du comité de l'agriculture a été adopté à l'unanimité, mais le député de Portneuf prétend le contraire. Alors, je voudrais savoir qui a raison, car je crois que c'est mon droit, à titre de député.

[M. Côté.]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

J'estime que l'honorable député de Trois-Rivières (M. Mongrain) vient d'induire sciemment et volontairement la Chambre en erreur en disant que je refusais d'apprendre l'anglais. Cela est entièrement faux!

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je pose de nouveau la question de privilège. Je n'ai jamais dit de chose semblable.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: À l'ordre, je vous prie. Le député voudrait-il reprendre sa place? Il ne s'agit pas d'une question de privilège. Un débat se déroule à la Chambre et je propose que nous permettions au député de Portneuf de poursuivre.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège.

M. Fortin: Je pose aussi la question de privilège, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: À l'ordre, s'il vous plaît. Je ne puis entendre plus d'une question de privilège à la fois. Je donne la parole au député de Trois-Rivières.

[Français]

M. Mongrain: Monsieur l'Orateur, j'ai toujours cru que chaque député avait le privilège de savoir où se trouve la vérité.

Deux honorables députés se contredisent donc. Je voudrais connaître la version officielle, celle du président du comité de l'agriculture, par exemple, afin de savoir qui a raison.

Cet article-là a-t-il été adopté à l'unanimité? Il me semble que j'ai le privilège de le savoir. J'aurai à me prononcer là-dessus, monsieur l'Orateur. J'aimerais donc savoir où se trouve la vérité.

M. Fortin: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant: À l'ordre, s'il vous plaît. À mon avis, le député pourrait consulter à ce propos le compte rendu. La question de privilège ne se pose pour ainsi dire pas; il s'agit d'une question à débattre. Le député a le droit de consulter le compte rendu pour voir qui a raison. Il n'est pas rare que, à la Chambre, deux points de vue soient divergents.